

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N°37/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à Richebourg sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART.

**Date de la
convocation :**
03/04/2024

Date d'affichage :
03/04/2024

**Nbre de conseillers en
exercice : 56**

**Ouverture de la
séance :**

Nbre de présents : 37

33 Titulaires, 4
Suppléants

Nbre de pouvoirs : 5

Nbre de votants : 42

Secrétaire de séance :
Bernadette COURTY

Etaient présents :

Mrs RAIMONDO (à compter du point n°31), FEREDIE, NEDELLEC, MAILLIER, ROULAND, GEFFROY, SETIAUX, TANCREDE (à compter du point n°32), ANDRIN, GILARD, CADOT, GERAUDIE, RENAULD, BERTRAND (à compter du point n°32), NEGARVILLE, TETART, LEHMULLER, HUARD, DUVAL Georges, VERPLAETSE, MYOTTE, LEFEBVRE, MARMIN, PENVERN, RIVIERE Julien, (à compter du point n°31) LE BAIL, ROBIN, PASDELOUP, Mmes LUCAS, LE ROUX, JEAN, SIWICK, LEBRUN, DEBLOIS CARON, ROBERT, CHIRADE, FLIS, COURTY, LE GUILLOUS.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme HODIESNE déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme LE ROUX, Mme DEBLOIS-CARON déléguée titulaire a donné pouvoir à M. LEHMULLER, Mme DEBRAS déléguée titulaire a donné pouvoir à M. HUARD, M. BARROSO délégué titulaire a donné pouvoir à M. VERPLAETSE, Mme LE CADRE TOUZEAU déléguée titulaire a donné pouvoir à Mme CHIRADE Christine.

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET HOTEL PEPINIERE D'ENTREPRISES
EXERCICE 2024**

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts modifiés de la CC Pays Houdanais ;

Vu le budget primitif 2024 du budget Hôtel Pépinière d'Entreprises adopté le 28 février 2024 ;

Vu la demande d'admission en non-valeur faite par la comptable publique, d'un montant total de 4 628,17 € relative à des titres de recettes émis pour la facturation de loyers de bureaux ou d'ateliers et/ou de domiciliation ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 26 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur les admissions en non-valeur proposées par le comptable public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 : Décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants, qui ont été émis sur le budget de l'Hôtel Pépinière d'Entreprises et qui n'ont pu être recouvrés pour un montant total de 4 628,17 € :

Exercice	N° titre	Montant	Objet	Motif non-valeur
2007	129	17,64 €	Domiciliation postale août 2007	Personne disparue
2007	142	53,82 €	Domiciliation postale septembre 2007	Personne disparue
2007	176	53,82 €	Domiciliation postale octobre 2007	Personne disparue
2007	183	53,82 €	Domiciliation postale novembre 2007	Personne disparue
2007	210	53,82 €	Domiciliation postale décembre 2007	Personne disparue
2008	4	53,82 €	Domiciliation postale janvier 2008	Personne disparue
2008	21	53,82 €	Domiciliation postale Février 2008	Personne disparue
2008	39	53,82 €	Domiciliation postale mars 2008	Personne disparue
2008	68	53,82 €	Domiciliation postale avril 2008	Personne disparue
2016	425	394,82 €	Loyer et charges bureau 3 octobre 2016	Clôture - Insuffisance actif
2016	467	151,06 €	Charges bureau 3 avril à septembre	Clôture - Insuffisance actif
2016	524	382,54 €	Loyer et charges bureau 3 décembre 2016	Clôture - Insuffisance actif
2016	626	373,83 €	Loyer et charges bureau 3 novembre 2016	Clôture - Insuffisance actif
2016	647	378,04 €	Loyer et charges bureau 3 août 2016	Clôture - Insuffisance actif
2017	25	467,55 €	Loyer et charges bureau 3 janvier 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	66	473,07 €	Loyer et charges bureau 3 janvier 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	249	476,82 €	Loyer et charges bureau 3 mars 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	306	54,00 €	Domiciliation mai 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	307	54,00 €	Domiciliation juin 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	321	71,59 €	Charges bureau 3 mai 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	408	94,78 €	Loyer et charges bureau 3 avril 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	463	54,00 €	Domiciliation juillet 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	501	54,00 €	Domiciliation mars 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	525	54,00 €	Domiciliation avril 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	549	54,00 €	Domiciliation juin 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	650	54,00 €	Domiciliation août 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	674	54,00 €	Domiciliation septembre 2017	Clôture - Insuffisance actif
2017	731	54,00 €	Domiciliation octobre 2017	Clôture - Insuffisance actif
2019	53	289,78 €	Loyer et charges bureau 20 juin 2019	Clôture - Insuffisance actif

2019	62	22,01 €	Impayés charges bureau 20	Clôture - Insuffisance actif
2019	75	14,84 €	Impayés charges bureau 20 juin 2019	Clôture - Insuffisance actif
2020	59	58,24 €	Remboursement remise en état atelier 4	Clôture - Insuffisance actif
2020	73	45,00 €	Impayés domiciliation août 2020	Clôture - Insuffisance actif
TOTAL		4 628,17 €		

ARTICLE 2 : Dit que des crédits nécessaires à ces admissions en non-valeur ont été inscrits au BP 2024 du budget Hôtel Pépinière d'Entreprise de la CC Pays Houdanais au chapitre 65, article 6541 et seront abondés par décision modificative.

ARTICLE 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tout acte utile à ces admissions en non-valeur.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture, le 12 avril 2024
Publiée ou notifiée, le 12 avril 2024

A Maulette, le 12 avril 2024

Le Président,
Jean-Marie TETART



DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président
Jean-Marie TETART



La secrétaire de séance,
Bernadette COURTY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.